



## IMPORTANT

Tout dossier incomplet sera retourné pour complément de pièces ou de renseignements.

Les pièces justificatives doivent préciser la date de l'événement justifiant le congé.

## JUSTIFICATIFS À PRODUIRE

### Dans tous les cas

- une photocopie de la feuille de paie correspondant au mois où est intervenu le congé exceptionnel, avec la mention du congé.

### En cas de mariage

- une photocopie du livret de famille ou acte de mariage.

### En cas de baptême, communion solennelle d'un enfant

- un certificat de baptême ou de communion.

### En cas de naissance

- une photocopie du livret de famille ou un acte de naissance qui précise le domicile des parents pour un enfant naturel (né hors mariage).

### En cas de décès

- une photocopie du livret de famille annoté ou un acte de décès et tout justificatif concernant le lien de parenté (autre que conjoint ou enfant) avec le salarié.

### En cas de journée d'appel de préparation à la défense

- un certificat individuel de participation.

### En cas de congé paternité

- une copie des décomptes de la Sécurité sociale.

## CONGÉS AUTORISÉS POUR CIRCONSTANCES DE FAMILLE

Ces congés doivent être pris au moment des événements en cause et sont assimilés à des jours de travail effectif.

Cause du congé	Période d'absence	Salaire correspondant
<b>Après 6 mois d'ancienneté dans l'entreprise</b>		
Mariage des descendants	2 jours du _____ au _____	_____ €
Mariage d'un frère ou d'une sœur	1 jour le _____	_____ €
Baptême, communion solennelle d'un enfant	1 jour le _____	_____ €
<b>Sans condition d'ancienneté dans l'entreprise</b>		
Naissance ou adoption d'un enfant	3 jours du _____ au _____	_____ €
Décès du conjoint ou du pacsé ou d'un enfant à charge	2 jours du _____ au _____	_____ €
IMPÉRATIF : COCHEZ LE LIEN DE PARENTÉ		
Décès <input type="checkbox"/> du père, <input type="checkbox"/> de la mère, <input type="checkbox"/> d'un enfant à charge, <input type="checkbox"/> d'un beau-fils, <input type="checkbox"/> d'une belle-fille	1 jour le _____	_____ €
IMPÉRATIF : COCHEZ LE LIEN DE PARENTÉ		
Décès <input type="checkbox"/> d'un grand-parent du salarié, <input type="checkbox"/> de son conjoint, <input type="checkbox"/> du pacsé, <input type="checkbox"/> d'un frère, <input type="checkbox"/> d'une sœur, <input type="checkbox"/> d'un beau-frère, <input type="checkbox"/> d'une belle-sœur, <input type="checkbox"/> d'un beau-parent <input type="checkbox"/> d'un petit enfant	1 jour le _____	_____ €
Mariage du salarié	4 jours du _____ au _____	_____ €
Mariage d'un enfant	1 jour le _____	_____ €
Journée d'appel de préparation à la défense	1 jour le _____	_____ €
Congé paternité	11 jours (OU 18 JOURS EN CAS DE NAISSANCES MULTIPLES) du _____ au _____	_____ €
<b>Montant à rembourser</b>		_____ €

Les données personnelles collectées au titre de la gestion de votre contrat peuvent être utilisées pour des traitements de lutte contre la fraude afin de prévenir, de détecter ou de gérer les opérations, actes, ou omissions à risque, et pouvant conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre demande par AG2R RÉUNICA Prévoyance. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les personnes concernées par ce traitement bénéficient d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition sur les données qui les concernent, sur simple courrier adressé à AG2R LA MONDIALE, Direction des Risques - Conformité, 104-110 Bd Haussmann, 75379 PARIS Cedex 08.